

Objectif Sud

Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

Sommaire

Page 1 :	Editorial
Page 2 :	Élections
Page 3 :	Lorraine
Page 4 :	CE Européen
Page 5 :	Comité de Groupe
Page 6 :	Calendrier militant
Page 7 :	Négo du 31 mai
Page 8 :	suite
Page 9 :	Solidaires
Page 10 :	suite
Page 11 :	Chambre d'Agriculture
Page 12 :	Colloque "Femmes"
Page 13 :	suite
Page 14 :	Loi sur l'égalité
Page 15 :	En pratique
Page 16 :	Prud'hommes
Page 17 :	Juridique
Page 18 :	Forum social
Page 19 :	d'Athènes
Page 20 :	Développement durable

Union SUD Crédit Agricole

93^{bis}, rue de Montreuil
75011 PARIS

Tel : 06 10 89 72 88

Mail : sudcam@free.fr

Objectifsud@libertysurf.fr

Site : <http://sudcam.com>

n° 58

Juin 2006

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

L'appel du 18 mai ...

La victoire de SUD contre la FNCA !

Depuis que le syndicat SUD est déclaré représentatif au Crédit Agricole, nos patrons s'obstinent à ne pas nous convoquer aux réunions de négociations sous le motif que nous ne sommes pas signataires de la Convention Collective. Ils appliquent la même règle pour les syndicats FO et CGT.

FO a décidé de signer ce texte qu'il rejetait quelques années auparavant pour être invité à la table des "négociations" et nous avons décidé d'aller en justice pour faire appliquer nos droits. Un jugement défavorable de 2003 ne nous a pas fait baisser la garde, et c'est avec un dossier renforcé par des jurisprudences allant dans notre sens que nous avons fait appel. Le jugement de la cour d'appel du 18 mai 2006 vient de nous parvenir :

« *Le Tribunal*

ANNULE les accords signés le 18 juillet 2002 et le 27 février 2003 entre la FNCA et plusieurs organisations syndicales ;

DIT que les parties devront procéder à de nouvelles négociations avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de la branche Crédit Agricole ; **CONDAMNE** la FNCA à payer à l'Union Nationale des Syndicats des Agents du Crédit Agricole SUD CAM la somme de 2 000 € (deux mille euros) au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile ;

LA CONDAMNE aux dépens de première instance et d'appel qui seront recouverts conformément à l'article 699 du nouveau code de procédure civile. »

FO s'était joint aux patrons pour nous demander 3 000 € au titre de l'article 700, ce qui paraît indécent vu la faible représentativité de ce syndicat dans notre institution,

La CFDT également avait demandé 5 000 €, ce qui est indigne et place bien cette organisation du côté patronal.

Alors, aujourd'hui nous allons devoir être convoqués et nous serons présents, aux séances de négociation. Vous voilà assurés de bénéficier de comptes rendus publics ; nous serons le relais des aspirations du personnel, nous saurons traduire ses désirs en terme revendicatif. Rien que cela, c'est une victoire.

La question subsidiaire que nous pouvons nous poser est celle-ci : pourquoi la FNCA s'opposait-elle avec autant de virulence à notre présence ?

Tous simplement parce que le camp de ceux qui s'opposent devient majoritaire et ainsi peut favoriser l'usage du droit d'opposition. Donc, c'en est fini des manœuvres de couloirs, des ententes de bureau ... notre seule présence va apporter sérénité, transparence, honnêteté aux débats et négociations.

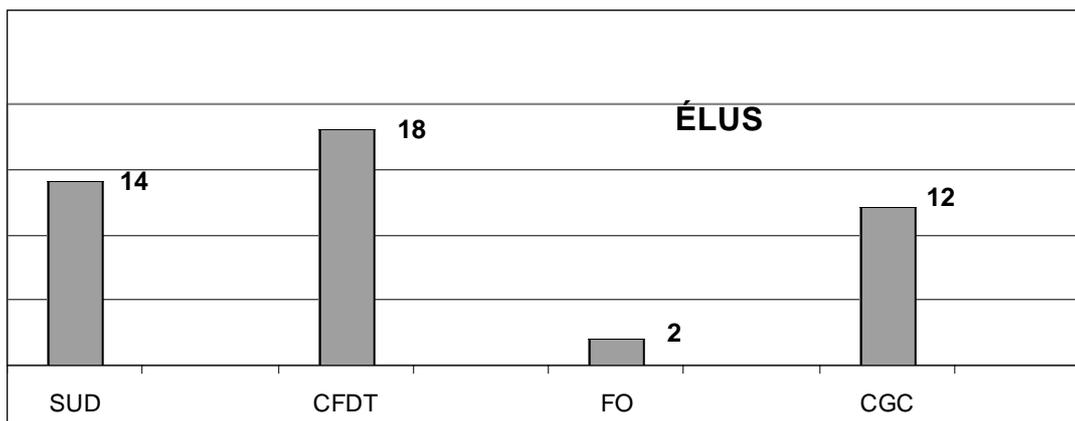
L'issue, pour la FNCA, si elle veut véritablement négocier, c'est d'accepter de revoir le partage des richesses, du magot que nous avons contribué à amasser. Les clients, le personnel doivent pouvoir en bénéficier.

Sinon !

Sinon, nous prendrons les décisions dignes d'un syndicat représentatif et responsable devant ses mandants, l'ensemble du personnel ■

Dans la Caisse régionale du Midi

Mai 2006	SUD		CFDT		FO		CGC	
	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup	Tit	Sup
CE	2	2	4	4	0	0	2	2
DP	4	4	4	4	1	1	3	3
Discipline	1	1	1	1			1	1
CCPMA								
Total		14		18		2		12



La CGC et la CFDT se partagent tous les postes, après une entente préalable, lors du CE constitutif le 29 mai. Secrétaire CFDT, secrétaire adjoint CGC etc....toutes les présidences de commissions et tous les postes du conseil d'administration

La participation est en baisse de 5%, la CFDT sort gagnante des élections, c'est de mauvais augure pour l'an prochain avec les élections générales de la nouvelle caisse du Languedoc car dans le Gard la CFDT est largement majoritaire !

Nous continuons à nous battre mais le moral est en baisse ! À bientôt.

Des outils de pure propagande destinés aux ados dans les CDI des lycées et collèges : c'est l'un des moyens pour le lobby des firmes semencières appuyé par les autorités et l'AGPM, pour faire accepter les OGM. Ces ouvrages étant destinés aux élèves, il nous a semblé de notre devoir de citoyens et de paysans d'en démontrer le manque de rigueur scientifique et la malhonnêteté.



Alertée par de nombreux enseignants, la CONFÉDÉRATION PAYSANNE a pris l'initiative de rédiger -avec l'appui scientifique, technique et rédactionnel d'INFOGM - l'ouvrage suivant :

"RACONTE-MOI AUTREMENT LES OGM"*

Un livre collectif édité par la CONF' : 54 pages, qui mettent en lumière les nombreux problèmes posés par la production d'OGM.

Bien que destiné aux collégiens et lycéens, nous avons souhaité rendre ce petit livre accessible à tout public.

Nous vous proposons donc cet ouvrage au prix de 3 € l'exemplaire.

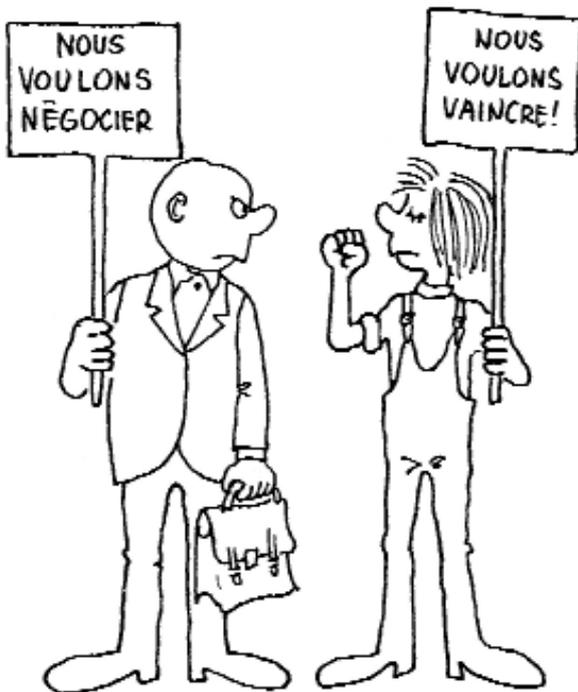
Sa vente représente aussi un soutien financier pour la CONFÉDÉRATION PAYSANNE qui, rappelons-le, a vu son budget de fonctionnement amputé de 30% par le gouvernement actuel

*Disponibles à la CONFÉDÉRATION PAYSANNE de votre département.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2006

BILAN ET CONSÉQUENCES

A l'issue des Elections professionnelles du 9 mars, notre Syndicat confirme sa position majoritaire en voix dans l'Entreprise en dépit de campagnes haineuses ou de coalitions montées de toute pièce pour stopper "l'hégémonie" du SDDS pour reprendre les termes employés dans leurs tracts.



Néanmoins, si l'UNSA n'est pas parvenue à augmenter son nombre d'Elus au Comité d'Entreprise, une campagne bien orchestrée par le regroupement de 4 petits Syndicats leur permet d'obtenir 2 sièges à notre détriment.

C'est sur le site 54 que ce conglomérat présentant des listes incomplètes du fait de leur faiblesse syndicale, mais de candidats issus du cru a réalisé cette bonne opération.

Avec 3 sièges sur 8 à pourvoir, notre Organisation est en position de majorité relative au CE.

Nous maintenons le même nombre d'élus en Délégués du personnel et cédon un siège à la CGC en Conseil de Discipline, cette dernière réalisant un bon score dans l'Encadrement.

Enfin, nos résultats à l'occasion de l'élection du Représentant du Personnel à AGRICA confirment notre place de 1^{ère} Organisation au CA Lorraine.

La réunion du 31 mars à l'occasion de laquelle le nouveau Comité serait installé revêtait une grande importance.

Au cours des jours qui suivirent, l'UNSA chercha à nouer des contacts avec nous en vue d'aborder dans l'unité la réunion du 31 mars.

Le comportement de ce Syndicat durant la campagne électorale et le risque que présentait cette alliance de pure circonstance lui permettant de faire son entrée dans la gestion de l'Instance nous a conduit à décliner sa proposition.

D'autant que ce Syndicat ayant obtenu 2 sièges, ne nous assurait qu'une voix sur les 2 à l'occasion de l'élection du Secrétaire et revendiquait, en cas d'accord, le poste de Secrétaire adjoint et de Trésorier.

Revendications que nos élus du CE et du Bureau ont trouvé disproportionnées.

Ce 31 mars, notre Syndicat conservait le Secrétariat, l'UNSA ayant accordé un de ses 2 suffrages à notre candidat sortant, non par sympathie mais pour faire barrage aux autres Syndicats.

Ainsi, c'est au bénéfice de l'âge du fait du partage de voix entre les 2 candidats que nous conservons ce poste.

Pourtant, la Direction, via son mandat de Président du Comité d'Entreprise, votait pour le candidat de l'alliance syndicale CFDT, CFTC, FO, SNIACAM rejointe par la CGC.

Pour la première fois au CE du CA Lorraine, la Direction prend parti, affiche clairement sa sympathie pour ces 4 Syndicats et fait officiellement barrage au SDDS.

Assurés de ne pas être en mesure de nous emparer du poste de Secrétaire adjoint, de trésorier et de trésorier adjoint, conscients que l'UNSA, irritée par notre refus d'alliance ne reporterait pas son suffrage sur nos candidats notre Syndicat s'est abstenu de toute présentation.

Il va sans dire que la gestion du CE dans de bonnes conditions est compromise en l'absence de stabilité que nous assurions jusqu'alors par notre position majoritaire.

Notre action pour les 4 années consistera notamment à reprendre la gestion du CE ■

Le site de SUD Crédit Agricole : <http://sudcam.com>

Il peut être consulté à tout moment car il est mis à jour régulièrement.

Pour devenir réellement acteur de cette activité, nous vous conseillons de faire suivre toutes vos publications, contributions, tracts et informations. Elles seront mises en ligne.

Pour mieux faire connaître SUD et ses activités !

Réunion technique pour la création d'un Comité d'Entreprise Européen

Le 13 avril 06 à 14H30 à CASA

Présents Casa - FNCA : BRIDIER-RICHARD, BERREHOUC, DUMONAL, GOUX, KIENER

SUD CAM : Jocelyne, CRÈCHE, Jean-Louis GEORGET

Toutes les organisations syndicales françaises étaient présentes.

Le but de la réunion était de définir le périmètre à prendre en compte pour la création d'un Groupe Spécial de Négociation (GSN), régi par le droit Européen. Il a pour seul but de créer le 1^{er} janvier 2007, le Comité d'Entreprise Européen (C.E.E) du Crédit Agricole. Une première réunion technique a déjà eu lieu le 4 avril 2005.

Ce GSN comprend au maximum 24 membres des organisations syndicales (O.S.) avec une combinaison de 2 règles :

- présence obligatoire d'un membre par pays où le groupe Crédit Agricole possède au moins un établissement, soit 18 représentants, dont un pour la France.
- des membres supplémentaires, en fonction du nombre de salariés par pays, soit 6 représentants pour la France qui représente plus de 80% des effectifs.

Au total les représentations syndicales françaises ont le droit à $1 + 6 = 7$ membres. Ces 7 membres sont désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus au CE ou représentants syndicaux, ceci sur la base des dernières élections de CE. (Chiffres 2004-2005 qui doivent être fournis dans un délai d'un mois). Sur la situation connue actuellement 2002-2003 la répartition serait la suivante :

CFDT	2 membres
CGC	2 membres
CGT	1 membre
SUD	1 membre
Élus non syndiqués (Ou listes communes ?)	1 membre.

Une erreur semblerait s'être glissée à ce niveau ce qui attribuerait un siège supplémentaire pour les organisations syndicales.

En observant la situation actuelle vous remarquerez que FO, la CFTC, l'UNSA et le SNIACAM sont évincés des débats et des votes, en quelques sortes l'arroseur arrosé.



SUD CAM a proposé la nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour assister aux réunions. SUD CAM n'est pas opposé à une représentation des syndicats non élus, comme représentants syndicaux. La CFDT n'est pas opposée à condition que ce ne soit pas contraire au droit Européen.

La CFDT a demandé que l'UNI, 1^{er} syndicat mondial (CFDT, CGT, FO sont adhérents) participe en temps qu'observateur.

Les représentants pourront être assistés de conseillers et d'experts, avec prise en charge financière par le groupe CASA FNCA pour un seul expert.

Le GSN devrait se réunir 2 fois, en juin et octobre pour négocier les modalités de fonctionnement et la mise en place du C.E.E. Cette création devra se faire par un accord entre la Direction (FNCA & CASA) et la majorité des membres du GSN.

Jean-Louis GEORGET

Comité de Groupe du 13 avril 2006

Présents pour la Direction : Georges PAUGET (DG de CAsa), René CARRON (Président de CAsa), M. DAVID (Président des Ressources Humaines à la FNCA), M. COUTURIER (Directeur de la FNCA), Marie Christine DUMONAL (DRH de CAsa).

Pour SUD : Jocelyne CRÈCHE, Patrick CROSNIER, Jean Louis GEORGET, Paul MAGUER, François VASQUEZ.

Ordre du jour :

- Présentation du Plan de Développement Crédit Agricole SA et de ses différents métiers
- Actualisation et suivi du Pacte de Développement des Caisses Régionales
- Demande d'expertise pour les comptes 2005
- Désignation de l'expert
- Fixation de la date du prochain Comité de Groupe.

Avant la réunion, Jocelyne et François sont allés voir le Président CARRON pour lui remettre une carte établie par les Amis de la Terre et qui disait notamment : " En tant que client bancaire et citoyen, je demande la traçabilité de l'argent confié à votre établissement. Cet argent ne doit pas servir au financement du changement climatique, mais il convient de créer des produits bancaires spécifiques et ambitieux pour financer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ".

Monsieur CARRON a précisé que 2005 avait été une année charnière car le Crédit Lyonnais avait été complètement intégré plus tôt que prévu. Il convient donc d'engager une nouvelle phase de développement.

Puis Monsieur PAUGET a commenté les documents relatifs au Plan de développement CAsa. La part de marché CA+CL baisse en France, mais nous restons leaders un peu partout (27 % de PdM en DAV, 29 % en Habitat ...) et sommes donc attaqués par tous les concurrents : nous ne pouvons pas être uniquement défensifs, et puisque nous avons un potentiel, il nous faut traduire ceci par une stratégie de développement.

L'objectif en 2008 est d'avoir 50 % de notre activité hors de France, mais ce n'est pas impératif. Nous déplacerons une dizaine de personnes par pays, et non pas une cinquantaine comme le fait la Société Générale. Je lis qu'il s'agit d'une " stratégie de petits pas ", mais ce n'est pas grave, nous faisons avec nos moyens car nous manquons d'expérience pour l'instant.

Depuis 2 mois, nous esquissons une méthode afin de définir les futurs systèmes informatiques du CA et du CL ; il nous faut avoir des outils le plus largement partagés.

Concernant la Banque Postale, je considère que ses modalités de constitution sont contestables : les aides publiques annuelles sont à hauteur de 3 milliards d'euros, ce n'est pas acceptable. Ceci équivaut à financer des emplois publics pour concurrencer des emplois privés, aussi nous mettons les moyens pour essayer de faire pencher la balance car il faut faire cesser cette anomalie fondamentale.

La Poste n'est pas une banque rurale, elle fait 80 % de son chiffre d'affaires dans 7 à 800 bureaux urbains et est le premier détenteur de DAV à Paris. L'essentiel de l'augmentation de la population se fait dans 13 agglomérations en France, il est donc logique que le développement se fera plus rapidement dans ce milieu.

Pour SUDCAM, François a fait la déclaration suivante :

Vous affirmez vouloir être créateur de valeurs, mais j'aurais aimé entendre " valeur éthique, équitable ", car c'est une niche commerciale à développer. Le marché est porteur. La campagne menée par les ONG (Organisations Non Gouvernementales) a épinglé les banques qui, menées par le Crédit Agricole, s'appêtent à financer une compagnie pétrolière en Angola.

En tant que citoyen, je regrette cette prise de position, en tant que salarié, je regrette les risques pris en terme d'image. Je résumerai tout ceci par une question ; " A quand la banque éthique ou équitable au Crédit Agricole ? "

Concernant l'expertise des comptes 2005, ETHIX a obtenu 17 voix, SECAFI (**sur proposition de SUD**) 15 et 2 bulletins blancs.

Le prochain Comité de Groupe est fixé au 4 juillet 2006.

Paul MAGUER

Conseil National SUD Crédit Agricole

- 13 & 14 juin 2006
- 25 1 26 octobre 2006 à Dijon (durant le Congrès FNCA)
- 7 & 8 décembre 2006

Commission Nationale de Négociation

▪ Plénière

- 26 juillet 2006
- 4 octobre 2006
- 8 novembre 2006
- 29 novembre 2006

▪ Technique

- 13 juin 2006
- 11 juillet 2006
- 21 juillet 2006
- 15 novembre 2006

▪ Concertation

- 2 octobre 2006

Solidaires

▪ Bureau National

- 6 juillet 2006
- 7 septembre 2006
- 9 novembre 2006
- 7 décembre 2006

▪ Comité National

- 4 & 5 octobre 2006

Université d'été de Casteljaloux (47)

- 20 au 23 juin 2006

Assemblée Générale de SUD Crédit Agricole

- 20 & 21 septembre 2006 en Vendée

Rendez vous internationaux

G8 de Saint Petersburg (Russie)

- juillet 2006

Forum Social du Magreb

- janvier 2007

Forum Social Mondial au Kenya

- janvier 2007

RÉUNION NÉGOCIATION du 31 mai 2006

Délégation SUD : Jocelyne CRÈCHE - Christian BERTELLE- Marcel LE BRIS - Denis MARION

Suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 18 mai 2006, SUD et CGT sont invités à cette négociation. L'ordre du jour a été modifié de la manière suivante :

1. Conséquences de l'arrêt de nouvelle négociation avec l'ensemble des organisations syndicales,
2. Négociation de l'annexe et reprise des dernières négociations,
3. Examen de la reconduction de l'accord national du 14 octobre 2003 sur les aspects sociaux.

Par tradition, la FNCA ne commente pas l'arrêt. Elle fait remarquer qu'il n'est pas encore notifié, que cet arrêt est contradictoire à celui du 9 février (arrêt perdu de la CGT), que cet arrêt annule les accords signés en 2002 et 2003 et qu'il faut sortir de cet imbroglio.

SUD : il ne faut pas comparer notre arrêt avec celui de la CGT (qui conteste la Branche). L'arrêt indique que « *les parties devront procéder à de nouvelles négociations avec l'ensemble des organisations syndicales* ». Il n'y a pas d'autres solutions que de renégocier les accords annulés par l'arrêt.

La FNCA propose un accord pour combler le vide juridique résultant de cette annulation.

Dans sa première version, plusieurs choses ne nous plaisent pas :

- L'accord commence comme cela : « *Nonobstant l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 9 février 2006 ayant statué en sens contraire, la même Cour dans un arrêt du 18 mai 2006 a annulé les accords... et a invité les parties à procéder à de nouvelles négociations...* »
- Dans un autre chapitre, on trouve : « *A cet effet, les parties laissent le soin aux différentes parties signataires des accords précités de décider de les reprendre et de les confirmer dans leur intégralité* ».
- Parallèlement, et sous réserve d'une éventuelle décision judiciaire définitive, la négociation de l'annexe 1 se poursuit avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau de la branche Crédit Agricole.

SUD : On ne veut pas qu'il soit fait référence à l'arrêt de la CGT, car les deux affaires ne sont pas similaires, nous sommes là grâce à notre action. Sur le second point, il est contradictoire à l'arrêt de la Cour d'Appel qui dit que l'en-

semble des organisations syndicales doivent procéder à de nouvelles négociations et non seulement les signataires. Sur le dernier point, on n'en voit pas l'intérêt puisque la décision judiciaire définitive (cour de cassation pour la CGT) ne rendra son verdict qu'au minimum dans 2 ans date à laquelle les négociations de l'annexe 1 seront probablement terminées depuis longtemps.

Les autres syndicats souhaitent un accord unanime et se rangent derrière nos demandes (c'est bien la première fois). La CFDT voulait absolument garder le dernier point, on a accepté à condition de rajouter : « *après une mise à niveau des organisations syndicales qui n'ont pas participé au début de la négociation* ».

Suspension de séance, reprise à 14h.

La FNCA propose une nouvelle mouture :

- au lieu de l'arrêt de la CGT, elle indique « *compte tenu de l'environnement juridique, de l'annulation par la Cour d'Appel de Paris du 18 mai...* »
- Le second point est remplacé par : « *A cet effet, après négociation avec l'ensemble des organisations syndicales, il a été convenu de laisser le soin aux différentes parties signataires des accords précités de décider de les reprendre et de les confirmer dans leur intégralité* ».
- Notre demande sur le dernier point est prise en compte.

SUD : par environnement juridique, faut-il comprendre l'affaire Clearstream ? On ne veut que notre arrêt dans le



préambule et rien d'autre. Il est hors de question de signer un accord qui permette aux seuls signataires de discuter de la signature des accords.

Les autres syndicats restent solidaires.

Suspension de séance de 40 minutes.

FNCA : enlève l'environnement juridique et il ne reste que notre arrêt.

Elle propose pour le second point ce texte : « *A cet effet, après négociation avec l'ensemble des organisations syndicales, il a été convenu de laisser le soin aux différentes parties signataires ou non des accords précités, de les reprendre et de décider de les confirmer ou non dans leur intégralité* ».

SUD : Vous n'avez vraiment rien compris à l'arrêt du 18 mai, il dit qu'il faut procéder à de nouvelles négociations.

FNCA propose cette dernière version :

« *A cet effet, après négociation du 31 mai 2006 avec l'ensemble des organisations syndicales, il a été convenu de laisser le soin aux différentes parties signataires ou non des accords précités, de les réexaminer et de décider de les confirmer ou non* ».

SUD : votre proposition est contraire à l'arrêt, on veut renégocier ces accords. On ne signera pas l'accord.

CFDT et les autres syndicats : le texte ne nous gêne pas mais si SUD ne signe pas, on ne signera pas.

FNCA à 16 heures : on accepte de changer « réexaminer » par « RENEGOCIER ».

Enfin ! Il a fallu une journée de négociation pour faire appliquer une décision de justice. Cela prouve que la FNCA n'a toujours pas digéré sa défaite. Elle a essayé d'éviter la renégociation des accords annulés.

SUD : la délégation émet un avis favorable à la signature. Cet accord doit être validé par notre avocat et, conformé-

ment à nos statuts, par les adhérents.

FNCA : Elle nous reproche notre manque de délégation qui ne nous permet pas de signer aujourd'hui. La prochaine négociation est prévue le 13 juin. On propose une séance de signature en début de séance, ensuite on négocie les accords qui ont été signés entre 2002 et 2006 et on attaquera la révision de l'annexe.

Exceptionnellement, **SUD** fera une consultation des syndicats par mail avec réponse fin de la semaine prochaine.

Notre avis : La délégation **SUD**, à l'unanimité, estime qu'il faut signer cet accord.

Avec la FNCA, on se méfie toujours et nous avons demandé l'avis de notre avocat.

Maître TELLE a validé l'accord final qui n'est que la conséquence de l'arrêt du 18 mai 2006 : c'est-à-dire la renégociation des accords du 18 juillet 2002 et 27 février 2003 (et par ricochet des accords signés en 2004/2005/2006).

La FNCA voulait nous faire signer un accord dans lequel on s'interdisait de renégocier les accords annulés. Nous avons refusé et aucun syndicat n'a pris le risque de le faire.

Toutes nos demandes de modification ont été prises en compte. Les accords seront renégociés : on sait très bien qu'ils seront signés dans l'état mais SUD fera part de ses revendications (qu'on trouve dans les résolutions du Congrès 2005).

Ainsi, on prouvera une nouvelle fois que les signataires persistent dans leur volonté de signer des mauvais accords sans demander des améliorations.

Et surtout, nous serons présents à la négociation sur la future annexe où nous pourrons informer les collègues et être le véritable relais des aspirations du personnel ■

Ont participé à ce numéro 58 d'Objectif SUD : Dominique **BOUSSIÈRE** (Aquitaine Lot & Garonne), Aline **BRUNET** (Aquitaine Gironde), Jocelyne **CRÈCHE** (Val de France), Patrick **CROSNIER** (Lorraine), Jean-Louis **DANFLOUS** (Aquitaine Gironde), Jean-Pierre **FILLANCQ** (Aquitaine Gironde), Jean-Louis **GEORGET** (Touraine Poitou), Frédéric **JEAN** (Gard), Paul **MAGUER** (Finistère), Denis **MARION** (Normandie), Valérie **NOUAILHAS** (Aquitaine Gironde), Stéphane **SERSANTE** (Midi), Stéphane **TEXIER** (Atlantique Vendée), François **VAZQUEZ** (Charente Périgord), sans oublier l'aide, la patience et le soutien de l'équipe technique de Bordeaux (Capitale de l'Aquitaine) ■

Comité National et Bureau National "Solidaires"

17 & 18 mai, 1^{er} juin 2006

Situation générale et bilan du conflit CPE

Une actualité largement marquée par la lutte contre la précarité (CPE), mais aussi, un an après le rejet d'une Europe libérale par la question des alternatives possibles (déclaration des "collectifs du 29 Mai" réunis le 13 Mai 2006), et par l'enlisement du gouvernement dans les affaires.

La lutte contre le CPE : une victoire après de nombreuses défaites.

Les clés de la réussite :

- le rôle décisif des jeunes et leur capacité à s'auto organiser
- un mot d'ordre fédérateur : retrait du CPE
- une unité syndicale qui a tenu grâce à la présence des mouvements de jeunesse, et à l'intransigeance gouvernementale.

Les questions qui restent posées :

- le cadre intersyndical n'a pas permis d'aller au delà du CPE : CNE, loi sur l'égalité des chances, CESEDA..., et un essoufflement perceptible pour relancer ces sujets

Représentativité

- On sent que ce dossier bouge un peu. Il faut rappeler l'action menée par la centaine de militants Solidaires au Conseil d'Etat, et la sortie de 2 rapports au premier ministre. Le rapport Hadas-Label a le mérite d'ouvrir le chantier du changement des règles de la représentativité, et propose 2 scénarios. Un de transformation, assez ambitieux, et un plus probable d'adaptation, qui conserverait la représentativité actuelle, mais assouplirait les règles pour les syndicats exclus de la représentativité irréfragable. Il faut réaffirmer notre revendication de présentation de listes dès le 1^{er} tour, et se méfier des propositions de seuil (5% pouvant évoluer vers 10%) qui visent au regroupement et à la recomposition syndicale. Il existe aussi plusieurs propositions pour l'accord majoritaire, notre préférence allant vers la majorité d'engagement, c'est-à-dire un ou plusieurs syndicats représentant plus de 50% des salariés.
- La 1^{ère} revue de "l'observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales", publiée par l'UNSA, Solidaires et la FSU, et qui relate les cas les plus flagrants des difficultés rencon-

trées en terme de représentativité, est disponible (0,5€).

- Solidaires départementaux : un travail de recensement des moyens et subventions dont disposent les solidaires départementaux a été réalisé par Gilles ORY gilles.ory@wanadoo.fr Les subventions accordées par les collectivités territoriales peuvent varier de 1.400, 3.500, 12.000 à 45.000€ Il est conseillé d'adapter nos structures aux 3 étages : unions locales pour les mairies, départementales pour les Conseils Généraux, et régionales pour les Conseils Régionaux. Des lettres types seront proposées, mais il est nécessaire de faire connaître toutes les situations et initiatives.



Annick Coupé et Pierre Khalfa, porte-parole de Solidaires, au Sénat, le 7 avril 2006.

Élections professionnelles aux Conseils Régionaux

Du fait de la décentralisation, et du transfert principalement des TOS de l'Education Nationale vers les Conseils Régionaux, les élections professionnelles vont rapidement être déclenchées. Plusieurs secteurs peuvent être concernés : SUD Collectivités Territoriales, SUD Education, SUD Culture, SUD Rural, Sud Recherche EPST, SNUP-FEN. Tous ces syndicats des départements d'une même Région, doivent se rencontrer pour évaluer la possibilité de monter des listes (20 à 30 postes). Les dates limites de dépôts de candidatures sont très proches : le 22 août pour certaines régions, à mi septembre pour d'autres. L'enjeu est important, car en dépend l'obtention d'un siège à la Fonction Publique Territoriale. Le matériel préparé par SUD Collectivités Territoriales est prêt. Un discours commun à SUD Education et SUD Collectivités Territoriales semble difficile à élaborer. Les personnels TOS décentralisés, détachés ou ayant choisi l'intégration, doivent avoir les mêmes droits que les autres salariés CT, et l'unicité de ces salariés est nécessaire. La solution de présenter des lis-

tes "Solidaires Fonction Publique" doit être validée juridiquement, et ainsi viser les meilleures retombées en terme de représentativité pour l'ensemble des syndicats de Solidaires.

Formation syndicale

- Formation identitaire du 11 au 17 juin au Mans. 70 personnes sont déjà inscrites de 14 structures syndicales et 3 Solidaires départementaux.
- Le conseil d'administration Cefi s'est réuni pour désigner son bureau, élaborer un règlement intérieur, définir le tarif d'adhésion des syndicats membres, faire une mise à plat des systèmes de formation syndicale des différentes branches.
- Une convention a été établie avec Culture et Liberté pour fixer les règles de fonctionnement de la formation syndicale :
 - o Déclaration préalable des formations, et formateurs,
 - o Fournitures des copies d'attestation,
 - o Tarifs d'adhésion, des stages, des stagiaires individuels.

ATTAC

Une assemblée générale dématérialisée aura lieu les 17 et 18 juin, par le vote par correspondance des adhérents, qui permettra d'élire un nouveau Conseil d'Administration, bureau et présidentE.

La principale critique porte sur la méthode bureaucratique de l'actuelle présidence. Il faut donc affirmer le maintien du collège des fondateurs dont Solidaires, la recherche de convergences des forces opposées au libéralisme, et la pleine reconnaissance des Comités Locaux et du conseil scientifique.

FSE d'Athènes du 4 au 7 mai 2006

Ce 4^{ème} Forum Social Européen a été un succès avec la participation de 30.000 personnes et 80.000 pour la manifestation de clôture, contre la guerre, le néolibéralisme et le racisme. Le stand Solidaires était un point de rencontre pour la délégation Solidaires, composée de 80 personnes qui ont pu y organiser leur participation aux différents ateliers ou séminaires. Les débats sur le rythme, la forme et la fonction des FSE ne sont pas tranchés, et une assemblée Européenne à la mi septembre devra déterminer la date et le lieu du prochain FSE, où nous essayerons de franchir une étape dans la construction du mouvement altermondialiste européen.

La CGT

Après le congrès de la CGT auquel nous étions conviés, nos rapports avec elle font l'objet d'un débat. Après la vic-

toire du CPE, la Direction CGT s'est trouvée confortée sur sa stratégie de syndicalisme rassemblé. Le nouveau système de cotisation qui enlève de l'autonomie aux syndicats de base a été enfin adopté, mais il faut signaler que sur les 700.000 adhérents CGT, seuls 400.000 sont confédérés et représentés aux congrès. La création d'une nouvelle internationale syndicale est également une préoccupation.

On peut dire que la CGT connaît aujourd'hui des situations contradictoires et non stabilisées, et il faut noter sa volonté de transformation sur ses pratiques (démocratie, ouverture), et son implantation (petites entreprises). Le refus d'envisager la grève générale (qui n'est pas dans sa culture de maîtrise d'un mouvement), et le glissement du syndicalisme de contestation vers celui d'accompagnement sont plus inquiétants. Le recentrage n'est probablement pas une volonté de la CGT, mais un risque auquel elle risque de ne pouvoir échapper. Il faut rappeler notre spécificité : les bonnes analyses et positions sont nécessaires mais pas suffisantes, il faut l'action en plus, l'unité aussi avec la CGT (incontournable) en favorisant la réussite. Si les autres reprennent ou sont sur les mêmes positions que nous, il faut s'en réjouir. On peut rappeler nos liens avec les forces sociales autres que syndicales (associations de chômeurs, ATTAC, altermondialistes, etc.).

Vie interne

- Trésorerie :
 - o Les comptes, le nombre d'adhérents sont remis en séance,
 - o Une solidarité de 500€ est attribuée aux Solidaires Cher, 37, Guyane,
 - o Une étude de l'envoi du journal Solidaires par routage sera réalisée.
- Coordination métallurgie : L'USSI (Union Syndicale Solidaires Industrie) regroupe 15 syndicats (SUD Métaux 33, 35, Renault, Peugeot, Fenwick, Thomson, Bosch, Brandt, entre autres, et disposera prochainement d'un site Web
- SUNDEP (enseignement privé) : suite au veto confirmé par le congrès de SUD Education, SUD Santé Sociaux leur propose un accueil, selon un protocole à explorer par les 2 fédés.

Stéphane Texier, Jean-Pierre Fillancq

JANVIER 2007 :

ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE

Parce que les chambres d'agriculture sont des lieux d'échanges et de prises de décision concernant les choix de développement du monde agricole et rural,

Parce que des élus de l'union syndicale Solidaires pourraient y affirmer leur volonté d'une société plus juste, soucieuse de la bonne gestion des ressources naturelles et des équilibres environnementaux,

SUD Crédit Agricole a pris l'initiative de mettre en place une commission chargée de préparer cette échéance.

Une première réunion a eu lieu le Mercredi 10 Mai à Paris. A ce jour, nous sommes toujours en attente de circulaires ministérielles concernant cette échéance.

Ces élections ont lieu tous les 6 ans. Elles permettent d'élire parallèlement aux exploitants, 4 représentants des salariés des Organismes Professionnels Agricoles (Crédit Agricole, MSA, Coopératives Agricoles, Chambres d'Agriculture, Groupama, etc...) ainsi que 4 représentants des salariés des exploitations agricoles.

Contrairement aux élections MSA, l'union syndicale Solidaires est habilitée à présenter des listes (nous avons d'ailleurs déjà quelques élus).

C'est la raison pour laquelle nous allons prendre contact avec les autres syndicats de Solidaires du monde agricole et rural afin de nous organiser pour constituer des listes dans tous les départements ou cela sera possible. C'est par

ailleurs une bonne occasion d'affirmer notre représentativité dans des instances nationales.

Au vu des élections de 2001 et sans évolution du Code Rural à ce sujet, pour 4 postes à pourvoir, il conviendra de constituer des listes de 6 candidats pour chaque collège (salariés d'organismes et/ou salariés d'exploitations).

Calendrier prévisionnel :

- fin septembre 2006 : publication en mairie des listes des électeurs (mairie du lieu de travail). Les listes répertorient les salariés affiliés à la MSA et en activité (conditions identiques pour être candidat).
- Octobre 2006 : circulaire ministérielle définissant les procédures.
- Décembre 2006 dépôt des listes de candidatures en préfecture.
- Fin janvier 2007 : élections (uniquement par correspondance).

Pour préparer la prochaine réunion de la commission, Jean Louis CALLERAND est chargé de contacter SUD Rural, SUD Education et l'ONF. Alain DUFAU est chargé de contacter SUD MSA et Jocelyne CRÈCHE est chargée de contacter la Confédération Paysanne.

Etaient présents à cette 1^{ère} réunion de la commission : Gilles BLANC, Jean-Louis CALLERAND, Jocelyne CRÈCHE, Alain DUFAU.

Il y a des jours comme ça ...

Autrefois, nous pouvions bénéficier d'un jour férié payé le lundi de pentecôte. Depuis la canicule et parce qu'en plus de la chaleur les services publics de soin étaient défaillants de nombreux malades et ou vieillards ont soufferts et certains sont décédés.

Pour étouffer le scandale naissant, le président de la République, de retour du Canada a demandé à son gouvernement d'adopter des mesures efficaces mais à peu de frais. Celui-ci a donc inventé le concept de solidarité des salariés et décrété que désormais nous travaillerions le lundi de pentecôte et que le montant de notre salaire serait reversé à un fond destiné à la solidarité avec les vieux et malades.

En 2005, en Aquitaine, nous avons obtenu que cette journée soit "cadeau", que nos services et bureaux soient fermés mais que la somme soit versée sur les pharaoniques bénéfices de notre entreprise.

Depuis, les patrons qui ont cette formidable capacité à tout récupérer en retombant sur leurs pattes, ont imaginé l'idée de maintenir nos fermetures (d'autant plus que la clientèle désertait ce jour là pour se vautrer dans le farniente et le convivial) tout en récupérant le cadeau initial sous forme de réduction du nombre des jours RTT.

Des "syndicats" ont accepté de signer et adhérer à ce projet.

Donc, désormais, nous réduisons nos congés d'une journée pour financer 7 h en solidarité avec les vieux et 48 minutes en solidarité avec le patronat reconnaissant.

Nous n'étions pas d'accord et n'avons pas signé ■

Journées intersyndicales "femmes"

Chaque année, depuis 1998, ont lieu les journées intersyndicales Femmes en banlieue parisienne au mois de mars. C'est à l'initiative de l'Union syndicale Solidaires, de la FSU et de la CGT que sont organisées ces formations-débats sur des problématiques sociétales. Hommes et femmes y sont conviés via les organisations syndicales pour apprendre, témoigner et débattre autour de la question de l'égalité homme-femme.

A la veille des manifestations anti-CPE, nous étions quelques 400 personnes réunies dans l'amphi de la Bourse du travail de ST Denis les 16 et 17 mars 2006.

Ces deux journées dédiées à un sujet, de préoccupation féminine par essence mais un impératif démocratique, une exigence sociétale et une nécessité économique, donc un



sujet d'intérêt général, ont été articulées autour des thèmes suivants : "le féminisme : un mouvement pour construire de l'universalité et des droits", "la santé des femmes au travail" et "femmes et précarité".

S'il est vrai que le public attentif était majoritairement féminin et de parti pris pour l'égalité à tous les plans, nombre de témoignages concrets sont venus étayer les propos des intervenants de la tribune, balayant les risques de propension au communautarisme de fait et de sclérose d'un débat sectaire primaire.

Il est difficile de compiler un mémo sur les propos des intervenants tant ils sont denses et fruits d'une réflexion ou d'une expérience dans la durée, néanmoins, voici les grandes lignes des divers thèmes abordés, décortiqués et creusés...

Le féminisme : un mouvement pour construire de l'universalité et des droits

- **L'égalité hommes-femmes, une utopie ? : Michèle Riot-Sarcey- historienne**

Cette historienne publie une "histoire du féminisme" (éditions La découverte, collection Repères, 128 pages, 8€). Elle se propose de reprendre, en la réinventant, la critique de l'aliénation et de la domination de manière à aller vers "une égalité pleine et entière". Selon elle, la parité semble constituer un aboutissement du processus en faveur de

l'égalité des droits : liberté et égalité. Mais elle s'interroge sur le sens du mot parité qui a été substitué à celui d'égalité. Elle en déduit que la réalisation de l'égalité est en devenir : une égalité de tous dans le respect de la différence de chacun et non dans l'acceptation des différences collectives, de groupes, qui sont à l'origine des disparités.

Les règles de la démocratie ont été forgées à partir d'une représentation sélective, attribuée à des "hommes libres". Cette liberté fut très vite réservée à des privilégiés du pouvoir (hommes de savoir et donc propriétaires). Pour gérer la chose publique, il fallait du temps et chaque candidat au pouvoir a obtenu cette égalité. De ce système politique est né le "genre féminin" à qui était déniée la capacité politique, le code civil ayant largement contribué à cette dissymétrie. L'identité féminine a été pensée comme assujettie à la nature (maternité) et à la spiritualité (lien avec Dieu "la vierge") et avec une fonction de domesticité hors de l'espace public. La parité semble alors marquer le terme de ce processus par l'entrée des femmes en politique et dans l'exercice des

fonctions de représentation et de gestion. Simultanément et paradoxalement, la parité fait entrer la différence dans l'universalité des droits et ce, sans changer les règles du système initial. Il est donc nécessaire de repenser une théorie critique de la domination pour repenser les liens entre social et politique. Quant à son point de vue sur l'utopie, la liberté de l'individu ne peut être clivée et elle se réalise y compris dans les relations familiales et en ce sens, l'égalité reste une perspective.

- **Le féminisme aujourd'hui : Françoise Collin - philosophe**

Son intervention débute par un questionnement : qu'est ce que l'universel ?

Elle répond : un grand mot abstrait ! Regardons l'exemple de 1848 avec l'adoption du suffrage "universel" excluant la moitié des individus, les femmes, puisqu'elles n'ont alors pas le droit de vote ! Elles l'obtiendront en 1944...

Elle préfère donc partir "d'un monde commun" qu'elle définit comme monde où tout le monde est présent mais pas égalitaire et où l'on peut se manifester dans un dialogue.

Elle cite Simone De Beauvoir, qui, en 1969 dans *Le deuxième sexe* : « les rapports hommes-femmes sont fondés sur l'assimilation au modèle masculin ».

La structure de domination doit être combattue, mais

contre quoi ? Les femmes n'ont pas de modèle, de représentation concrète d'un monde projeté idéalisé. Y tendre présente un caractère aventureux à travers une lutte expérimentale et source d'action. Le mouvement féministe n'est pas un parti car n'est pas porté par une idéologie fixe mais constamment en travail pour construire une représentation en fonction de la conjoncture. L'utopie consiste à penser une amélioration "ici et maintenant", à faire émerger du désordre un système maîtrisé. L'objectif est de déstabiliser le système. Ce n'est pas en tant que femmes mais en tant qu'individus citoyens que les femmes doivent accéder au pouvoir politique. « *Il ne s'agit pas de choisir entre un universalisme abstrait faussement neutre culminant dans l'indifférence et un essentialisme qui fige les identités constituées* ».

Elle conclut en disant que la liberté se conquiert heure par heure et n'est jamais directement accessible. Sartre ne disait-il pas que la "liberté" est toujours "en situation" ?

Elle invite à « *mettre du genre partout et du tout dans le genre* ».

La santé des femmes au travail

- **Femmes et santé au travail en Europe : Laurent Vogel - chargé de recherche au Bureau technique syndical européen pour la santé et la sécurité (bruxelles)**

Dans l'ensemble des pays industrialisés, la plupart des données disponibles sur la santé des femmes sont marquées par un paradoxe. Leur espérance de vie dépasse celle des hommes de plusieurs années tandis qu'une partie des facteurs de morbidité et des modes de vieillissement handicapant dénotent souvent des atteintes majeures à la santé dont l'explication ne peut être ramenée aux seules différences biologiques. Le fait que les femmes accomplissent la partie la plus importante du travail global (salaire et non-salaire) contre des rémunérations et une reconnaissance sociale nettement inférieures à celles des hommes constitue un des éléments d'explication de cette situation. De plus, la ségrégation professionnelle place généralement les femmes dans des activités où les atteintes à la santé sont beaucoup moins visibles que pour les activités à prédominance masculine.

Il cite l'exemple de l'indignation d'un haut responsable du ministère belge constatant le fait que les infirmières qui sont au contact quotidien avec les patients fumaient beaucoup plus que la moyenne des femmes ... Il semblait y avoir une sorte de perversion inexplicable et il ne songeait pas à faire un lien quelconque entre les conditions de travail des infirmières (et le fait qu'il s'agit d'une des rares catégories professionnelles principalement féminine à travailler massivement la nuit) et leur consommation de tabac...

Laurent Vogel a écrit un livre "la santé des femmes au travail : des inégalités non reconnues" publié en 2003 chez

HESA, dans le quel il développe, d'après une enquête menée en 2002, l'interaction entre les rapports sociaux de sexe et la santé au travail.

Femmes et précarité en France

- **Les politiques de l'emploi et leurs conséquences sur la vie des femmes : les nouvelles mesures pour l'emploi (CNE...) : interventions de syndicalistes du SNU-FSU et SUD ANPE**

En 2002, les femmes représentent 52% des entrées en mesures de politique de l'emploi et entre 90 et 2002, cette proportion est restée stable. Dans les contrats du secteur non-marchand, elles représentent 2 embauches aidées sur



3. Davantage recrutées par les établissements publics, elles occupent essentiellement des postes d'agents d'entretien ou des emplois administratifs. Dans le secteur marchand, le commerce et les services aux particuliers sont les principaux employeurs.

Plus âgées et plus qualifiées que les hommes à l'entrée en dispositif, elles sont moins fréquemment insérées dans l'emploi non-aidé dans les mois qui suivent la sortie de mesureS. Près de 10% d'entre elles sont inactives deux ans et demi après la sortie de CIE, CES ou SIFE. (source DARES).

Entre 1992 et 1996, suite à la mise en place de l'exonération temps partiel et de dispositifs d'exonérations pour les jeunes, la part du secteur marchand dans les embauches féminines a fortement augmenté. Depuis 2002, avec la suppression de l'abattement temps partiel, elle a fortement décliné.

Le salaire moyen des femmes représente entre 75 et 80% de celui des hommes, les femmes sont sur-représentées dans toutes les formes d'emploi précaires, de sous-emploi et de chômage : elles constituent 46% de la population

Journées intersyndicales “femmes”

active mais 54% des chômeurs, 83% des personnes à temps partiel, 80% des personnes en sous-emploi (temps partiel subi), 58% des CDD et 78% des employés non qualifiés...

Le 19 janvier 2005, l'ANPE et le Ministère de la parité et de l'égalité professionnelle signent un accord cadre national. Le Président de la République déclare en préambule : « *la place des femmes dans la vie professionnelle n'est pas satisfaisante, qu'il s'agisse de leur rémunération, de leur déroulement de carrière ou de leur vulnérabilité face au chômage. L'égalité professionnelle est une exigence de justice. C'est un puissant facteur de dynamisme, de croissance et d'emploi* ».

Il en découle trois axes majeurs traduits dans cet accord : renforcer les moyens de lutte contre le chômage des femmes, favoriser l'insertion des femmes par des emplois durables sur le marché du travail et promouvoir l'égalité professionnelle dans tous les secteurs...

Avec le CNE pour les entreprises de moins de 20 salariés, l'employeur durant une période de deux ans peut licencier sans préavis, sans entretien préalable et sans s'expliquer

sur les causes de la rupture de contrat... On peut supposer que ce sera l'apanage des femmes !

■ Projection du film de Marcel Trillat : Femmes précaires

En septembre 2005, Laurence Parisot déclarait « *la vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?* »

Comme femmes et/ou syndicalistes, nous devrions lui mettre le nez dans la merde et l'obliger à regarder le documentaire réalisé par Marcel Trillat (diffusé sur France 2 en janvier 2006) pour qu'elle se confronte à la rencontre de cinq femmes écorchées vives par la vie, mais qui, par dignité et amour pour leurs enfants, essaient à tout prix de résister à la misère. A travers des témoignages croisés et poignants, Fabienne, Zounika, Danielle, Agnès et Muriel évoquent, devant la caméra, leurs quotidiens si précaires.

Ce film est sorti en DVD 2006 chez V.L.R Productions. Marcel Trillat est l'auteur de deux autres films de la même veine révoltée : “les prolos” et “300 jours de colère”

Il y avait donc du contenu... parfois ardu, mais sortir du “bassement terre à terre” et du “bassement matérialiste”, pour s'élever au rang d'intellec[t]s affûtés, avec effort il faut dire, ça rend moins con et plus conscient. Faut-il le regretter ou s'en réjouir ?

Cela n'empêche, nous étions ravies de retrouver “les mâles” syndicalistes alors en conseil national pour ripailler à égalité ! Y'a pas de mal !

Cette troisième participation nous invite à renouveler l'expérience pour enrichir nos revendications sociales et syndicales, donc RDV est pris pour l'année prochaine.

LOI SUR L'ÉGALITÉ SALARIALE (suite)

Attention la loi du 23 février 2006 a été publiée au JO du 24 mars 2006 et censurée par le conseil constitutionnel qui a notamment supprimé :

- Les dispositions sur le renforcement de la présence des femmes dans les IRP (Instances Représentatives du Personnel), dans les conseils d'administration et aux élections prud'hommes.
- Le rapport au parlement en vue du fractionnement du congé parental

Mais sont maintenues

- La suppression des écarts de salaires d'ici décembre 2010 par la négociation collective.
- La majoration des augmentations générales ainsi que la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée des congés de maternité ou d'adoption par les salariés de la même catégorie professionnelle ou à défaut de la moyenne des augmentations individuelles de l'entreprise

Pour tout savoir, je vous invite à lire: *Liaisons Sociales* “législation sociale” du mardi 11 avril n° 8687

Jocelyne CRÈCHE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE :

histoire sans fin d'objectif sans moyens

Le 16 mars 2006, Jocelyne Crèche a remis un dossier méthodologique sur l'égalité professionnelle aux membres du Conseil National à Paris. Il s'agit d'un mémo, fruit du travail de la commission égalité professionnelle de SUD-CAM qui propose une méthodologie pour rappeler les moyens donnés par la loi et pour harmoniser nos procédures en matière de revendication sur l'égalité professionnelle. Nous avons donc tout naturellement décidé d'exploiter cet outil de travail, sans modération, lorsque la direction de la CR d'Aquitaine a présenté au CE le rapport sur l'égalité professionnelle au mois d'avril puisqu'en ce qui concerne l'accord, il a été signé le 29/04/2005 et que nous devons attendre son terme pour en remanier les modalités.

La commission dédiée à ce sujet s'est réunie deux semaines avant que le CE ait à se positionner via l'approbation du rapport. Si elle est majoritairement composée de femmes, la commission est animée par un homme qui semble découvrir le sujet... Nous avons réagi à ce premier non-sens ce qui nous a valu une réponse éloquente : « *il fallait bien que quelqu'un s'y colle* ». Cependant, devant notre détermination et force de propositions, le Président de la commission s'est résolu à faire cas de notre travail et l'a restitué au CE dans son intégralité.

A réception du rapport et des commentaires de la direction s'y rapportant, nous avons listé point par point les lacunes informatives en balayant tous les indicateurs que le mémo de Jocelyne nous recommandait d'exiger. Après avoir argumenté auprès des membres de la commission ces pré-requis, le président a relayé nos exigences en adressant la liste des compléments d'information à nous apporter afin d'être à même de formuler un avis motivé au CE et de faire évoluer la présentation annuelle de ce rapport dans le fonds et dans la forme : présentation sous forme de graphiques pour plus de lisibilité, intégration du volet de mesures de rattrapage inscrites dans un calendrier précis, plus de transparence sur le pavé relatif aux promotions etc...

En réponse à son courrier, le Président de la commission a

reçu de la direction une fin de non-recevoir : « *le rapport annuel sur la situation comparée des hommes et des femmes est un dispositif dont le contenu est réglementé par des dispositions légales. Le projet de rapport qui a fait l'objet d'une présentation en séance plénière est conforme à ces dispositions. En conséquence, nous ne donnerons pas suite aux demandes d'informations complémentaires*

exprimées dans votre courrier et l'avis du CE portant exclusivement sur les éléments d'information qui vous ont été transmis, il sera bien recueilli lors de la future séance plénière ».

Comme il est étonnant que même la lecture de la loi qui cadre les modalités de ce rapport prête à interprétation...

Lors de ladite séance plénière, le Président de la commission a lu une déclaration largement inspirée des revendications de SUD puisque nous la lui avons dictée. Le DGA présent s'est tout littéralement décomposé au point d'exprimer sa colère sur l'indé-

cence et l'injustice de tels propos. Cet homme qui oeuvre depuis si longtemps pour l'égalité professionnelle en son sein, contribuant personnellement dès qu'une occasion se présente et subissant, il est vrai, le poids du passé comme un acquis irrémédiable et quasi-irréversible naturellement...

Et oui, si l'on ne fait rien, si les déclarations de bonnes intentions ne sont pas formalisées et inscrites dans un calendrier précis, la bonne volonté affichée ne se traduit pas par des actes et les discours volontaristes ne produisent pas d'effets. Si l'héritage du passé est un fait et si les actuels dirigeants n'en sont pas responsables, ne rien faire pour y remédier relève de leur responsabilité. Le laisser-faire ou le recrutement de jeunes hommes pour seul axe correcteur sont des mesures insuffisantes. Le minimum requis par la loi, et encore..., ne saurait satisfaire les élus SUD en la matière et nous l'avons déclaré et refusé de participer au vote. Le "bon-entendeur" a salué la bande d'ingrats que nous sommes et le vote a été validé puisque les élus CGC-SPI y ont participé en dépit de l'engagement d'une de ses représentantes à convaincre "ses hommes" ■

FEMMES EN LUTTE...



Une ingérence inacceptable du Garde des Sceaux

Par une circulaire du 8 mars 2006, le Garde des Sceaux enjoint aux parquets de se faire communiquer systématiquement les procédures en cours devant les Conseils des Prud'Hommes portant sur le contrat nouvelle embauche (CNE).

Le CNE est dérogoire au droit commun puisqu'il institue une période d'essai (ou de consolidation) de 2 ans pendant laquelle l'employeur est dispensé de la procédure de licenciement et de l'obligation de motiver la rupture.

De plus, les modalités du CNE prévoient que le salarié qui souhaite contester la rupture ne dispose que d'un délai de 12 mois à compter de la signification de celle-ci en lieu et place des prescriptions quinquennales et trentenaires.

Cette circulaire contient des dispositions que les magistrats du droit du travail ne peuvent passer sous silence.

Il est demandé en premier lieu au ministère public, pour des litiges relatifs au CNE lorsque cela se révélera nécessaire, d'intervenir aux audiences, éventuellement par conclusions écrites, pour rappeler les termes de l'ordonnance du 2 août 2005.

Enfin, il est demandé au parquet chaque fois que cela apparaîtra opportun, après analyse des décisions rendues, de faire appel dès lors que l'ordre public est concerné.

La circulaire considère que tel est le cas s'il y a violation des dispositions de l'ordonnance.

Il faut rappeler que le droit commun en matière de rupture de contrat de travail, c'est :

- Premièrement, le respect d'une procédure contradictoire de licenciement avec entretien préalable, puis lettre de licenciement.
- Deuxièmement, l'obligation de motiver la rupture

Ce droit commun du licenciement est prévu par les dispositions de la Convention Internationale n° 158 de l'OIT (ratifiée par la France le 16 mars 1989).

Article 4 : « *Un travailleur ne devra pas être licencié sans qu'il existe un motif valable de licenciement, lié à l'aptitude ou à la conduite du travailleur, ou fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service* ».

Article 7 : « *Un travailleur ne devra pas être licencié pour des motifs liés à sa conduite ou à son travail avant que ne lui ait été offerte la possibilité de se défendre contre les allégations formulées, à moins que l'on puisse raisonnablement attendre de l'employeur qu'il lui offre cette possibilité* ».

L'article 2 n'autorise de faire exception de ces garanties que pour les salariés « *n'ayant pas la période d'ancienneté*

requis, à condition que la durée de celle-ci soit fixée d'avance et qu'elle soit raisonnable ».

Il faut rappeler que la norme internationale ratifiée par la France prévaut sur la norme interne.

Dans ce contexte, l'ordre public social, qui ne peut se concevoir que dans la protection du salarié, exige la mise en œuvre de la norme la plus favorable au salarié.

Il est donc erroné de soutenir que les dispositions relatives au CNE qui dérogent aux règles de droit commun et du droit international constituent des règles d'ordre public pouvant justifier l'appel du parquet.

En procédant ainsi, la circulaire privilégie un texte en retrait sur la norme sociale.

En second lieu, la circulaire du 8 mars 2006 précise que le juge n'est pas chargé d'apprécier le caractère réel et sérieux du licenciement survenu pendant la période de consolidation du contrat. Il est seulement tenu de vérifier qu'il ne constitue pas un abus de droit ou ne repose pas sur une cause illicite.

Il est nécessaire de rappeler les principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature tels qu'adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans ses résolutions 40/32 et 40/126 de novembre et décembre 1985 :

« *les magistrats règlent les affaires dont ils sont saisis impartialement, d'après les faits et conformément à la loi, sans restrictions et sans être l'objet d'influences, incitations, pressions, menaces ou interventions indues, directes ou indirectes, de la part de qui que ce soit ou pour quelque raison que ce soit* ».

Dès lors, une circulaire, fut-elle ratifiée par le garde des sceaux lui-même, n'a pas, dans une conception restrictive, à redéfinir le rôle du juge.

Le pouvoir exécutif n'a pas vocation à organiser le contrôle des conseils de Prud'Hommes et des juridictions d'appels.

Il serait important que **Solidaires** affirme avec force qu'il appartient aux juges de vérifier les motifs du licenciement et l'existence éventuelle d'un abus de droit de la part de l'employeur.

Les élus Prud'Hommes **Solidaires** devront utiliser sans restriction tous les textes internes ou externes régissant le droit du licenciement afin que les justiciables soient rétablis équitablement dans leurs droits.

Comme le syndicat de la magistrature, le syndicat des avocats de France et la grande majorité des organisations syndicales, **Solidaires doit demander solennellement le retrait de la circulaire** du 8 mars 2006 ■

Circulaire : <http://www.syndicat-magistrature.org/Crew/Doc/510=lacirculaire.pdf>

Communiqué SNM : <http://www.syndicat-magistrature.org/Crew/Doc/509=cne.pdf>

Convention 158 de l'Organisation internationale du Travail : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?C158>

Fiche Juridique n° 3

LE CONTENTIEUX PRÉ ÉLECTORAL

Trois points importants du contentieux pré électoral ont été modifiés par ordonnance en date du 1^{er} décembre 2005 :

L'ancienneté d'un an dans l'entreprise pour l'éligibilité des délégués du personnel et des membres du CE est alignée sur celle concernant la désignation des délégués syndicaux, il suffit d'une **année continue ou non !**

En cas de désaccord entre le chef d'entreprise et les organisations syndicales, sur la reconnaissance d'un établissement distinct pour la mise en place des délégués du personnel, **ce n'est plus le juge d'instance qui est compétent mais l'autorité administrative** (il s'agit du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou du chef de service assimilé), comme c'est déjà le cas pour le CE et le comité central d'entreprise.

Inversement, la perte du caractère d'établissement distinct relèvera d'une décision administrative et non plus judiciaire.

Concernant les litiges relatifs aux dérogations aux conditions d'ancienneté ainsi que ceux, sur la répartition du personnel dans les collèges électoraux, **l'ordonnance pré-citée instaure une compétence unique au profit de la même autorité administrative en lieu et place de l'inspecteur du travail qui été compétent jusqu'alors.**

Cette ordonnance est applicable aux élections professionnelles dont l'organisation a fait l'objet d'un affichage ou d'une décision administrative postérieure à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance, soit le 3 décembre 2005.

Sous couvert de simplification et d'uniformisation, on écarte le juge judiciaire et l'inspecteur du travail (dont l'indépendance est garantie par son statut et par les normes internationales) au profit d'une autorité placée directement sous la coupe du préfet.

De plus, le recours systématique à l'arbitrage administratif va compliquer le contentieux. D'une part le tribunal d'instance jugeait en dernier ressort et d'autre part le rythme de la justice administrative devant laquelle les décisions du directeur départemental du travail pourront être déférées n'est pas du tout le même.

La Commission Juridique

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2005-1478 du 1^{er} décembre 2005, JORF n° 280 du 2 décembre 2005, page 18641

Ordonnance n° 2005-1478 du 1^{er} décembre 2005, JORF n° 280 du 2 décembre 2005 page 18641

Modification des articles L.423-3, L.423-4, L.423-8 (DP), et L.433-2, L.433-5 (CE), du Code du travail.

Convention n° 81 de l'OIT du 19 juin 1947, ratifiée par la France le 16 décembre 1950, article 6.



Forum Social Européen d'Athènes

Après Gènes, Paris et Londres, le 4^{ème} Forum Social Européen s'est tenu à Athènes du 3 au 7 mai 2006. Une délégation représentant SUD Crédit Agricole avait fait le déplacement.

Un peu novices, un peu "largués", nous nous sommes joints aux 80 militants de l'importante délégation de "Solidaires".

Le Forum avait lieu sur le site olympique d'Athènes et c'est un avantage d'avoir toutes les activités regroupées sur un seul endroit. Un regret toutefois, nous étions très à l'extérieur d'Athènes, à près d'une heure de tramway et loin de tout quartier populaire puisqu'au bord de la mer Égée.

Mais rien que pour les senteurs (jasmin, chèvrefeuille,



orangers ...) et l'accueil des grecs, le déplacement valait le coup et, si nous tenons nos promesses, nous aussi, dorénavant, nous serons à l'écoute et au service, disponibles pour les visiteurs étrangers un peu perdus sur nos lieux de vie habituels.

En arrivant le premier jour, après avoir subi la première file d'attente pour retirer nos badges d'accès au FSE, nous sommes allés nous protéger du soleil et du vent dans l'immense hall abritant les stands des organisations syndicales, politiques, humanitaires, associatives, alter mondialistes...

Quel plaisir de circuler de stand en stand, de voir, d'écouter, sentir toutes les présences d'Europe et d'ailleurs puisque l'Afrique était également présente. Nous avons constaté l'élargissement des participations par rapport au FSE de Londres : la Grèce bien sur, mais aussi la Belgique, la Turquie, l'Italie, les Balkans et même la Russie. Mais peu de délégations d'Europe du Nord et c'est regrettable. Il est vrai que les syndicalistes français étaient bien accueillis tout auréolés qu'ils étaient de la récente victoire contre le CPE et celle du NON au traité constitutionnel européen le 29 mai de l'an passé. Pour preuve, ce militant grec nous tombant dans les bras, nous remerciant de ces victoires qui devraient les inspirer contre Caramanlis, leur Villepin à eux.

Donc, nous pouvons dire que ce 4^{ème} FSE a été un succès avec plus de 30 000 participants, ce qui est supérieur aux objectifs que s'étaient fixés les organisateurs grecs.

Nous avons décidé de nous séparer afin de participer au plus grand nombre de débats possibles sachant que la journée était divisée en trois temps : de 10 h à 13 heures, puis de 14 h 30 à 17 h 30 et enfin de 18 h à 21 heures. Chaque séquence, une quarantaine de forums étaient proposés, soit en tout 270 sujets de débat. Nous avons dû concentrer

notre participation aux sujets les plus centraux et intéressants pour nous : rôle et stratégie du forum social, l'Europe que nous voulons, la guerre des OGM, l'écologie est-elle compatible avec le capitalisme ? ...

Des débats internationaux en plusieurs langues avec traduction simultanée que nous pouvions écouter sur la bande FM à l'aide des radios portables que nous avons amenées ou qui nous avaient été prêtées par l'organisation. Qui n'a pas rêvé de parler toutes ces langues pour communiquer simplement avec tout le monde ? Putain, le grec, c'est pas facile !

Les discussions se poursuivaient bien sûr pendant les courtes poses en buvant un café ou une Mythos (la bière grecque) car pour les repas de midi, c'était plus compliqué et en renonçant à faire la queue nous nous sommes rabattus sur des beignets au miel, du maïs grillé ou des koulouris (sorte de gros bretzels au sésame) qu'on avait pris soin d'amener le matin.



Le stand des "Solidaires" était tout naturellement notre point de rencontre, notre lieu de rendez-vous, passage obligatoire pour parler français et voir les copains.

Le samedi à 15 heures, grande manifestation contre le néolibéralisme, la guerre et le racisme. Comme à Bruxelles l'an passé, nous étions un peu dans des quartiers périphériques car le centre ville d'Athènes est constitué de petites rues étroites. Priorité aux grandes artères.

Et c'est tant mieux car nous étions plus de 80 000 à manifester. C'est dire si nous avons été rejoints par tout le mouvement social grec uni malgré sa division profonde. Même

Forum Social Européen d'Athènes



le cortège des "Solidaires" avait grandi puisque le dynamisme de notre groupe, les couleurs de nos drapeaux (dont celui de SUD Crédit Agricole), nos slogans dont certains en grec, avaient attiré des manifestants heureux d'être parmi nous.

Autre symbole attestant que le NON au Traité constitutionnel Européen et la victoire contre le CPE étaient connus et appréciés des groupes d'observateurs, alors que nous passions et qu'ils comprenaient que nous étions français, se mettaient à nous applaudir chaleureusement. Nous étions bien sur un peu fiers de ces réactions en attribuant le mérite aux combats menés victorieusement plus qu'à l'origine nationale pour laquelle nous n'avons aucune responsabilité.

Comme à chaque fois, ils étaient une demi douzaine d'imbéciles provocateurs ou d'agents organisés à mettre le feu à une voiture devant la police qui laissait faire avant d'envoyer ses grenades lacrymogènes sur les manifestants. C'est ce qu'aura retenu une presse hostile qui n'a rien vu de l'unité, l'amitié et la solidarité de ce cortège imposant.

La dérision est une arme redoutable et le cortège des "Solidaires" se mit à entonner, sur l'air des lampions : « *De l'Ouzo, pas de lacrymos* » avant d'arriver devant l'ambassade de France et de reprendre encore plus fort les slogans du 1er mai 2006 : « *Chirac, Villepin, Sarkozy - votre*

période d'essai - elle est finie ! ».

Fatigués mais heureux, nous sommes arrivés sur la place de Syntagma, tard en fin d'après midi. Nous avons dû boire, reboire, rereboire, nous reposer avant de passer aux choses sérieuses : à table !

L'objectif d'un forum social est d'abord d'être un espace de débats et de confrontation. Beaucoup reste encore à faire pour que les débats ne soient pas simplement formels et permettent une réelle confrontation. Passer du macro débat général aux implications pratiques chez nous, au quotidien, ce n'est pas une mince affaire et si l'on se régale d'écouter une intervenant réputé, sur un sujet intéressant, il faut rester pratique-pratique dans les leçons que nous tirons de telles discussions. Comme dit l'autre : « *Penser global, agir local* » (Ellul).

Reste que la mission que nous nous étions fixée était la constitution de réseaux. Faire en sorte qu'au-delà du FSE nous poursuivions les discussions engagées, alimentions les relations avec les autres, celles et ceux que nous ne rencontrerions jamais si nous restions sagement chacun dans



sa boîte. Nous avons amorcé des contacts avec des syndicalistes de la banque italienne (Intesa dans laquelle le Crédit Agricole a des intérêts) desquels nous sommes politiquement proches, des belges du syndicat chrétien dont il faudra essayer de comprendre les positions (notamment sur l'Europe), mais aussi des militants de la nouvelle banque postale (SUD PTT) avec lesquels il faudra bien discuter de notre boulot, des conditions de travail et de rémunération pour ne pas subir les effets de la concurrence que vont se livrer nos patrons respectifs (notamment sur les heures et jours d'ouverture).

Ce FSE constitue une réussite incontestable que le mouvement social devra pérenniser notamment en participant au développement des réseaux nés des discussions et débats de ce 4^{ème} forum.

Nous engagerons SUD Crédit Agricole à poursuivre et amplifier sa participation ■



Vous avez dit "durable" ! Rappel ...

Le 18 janvier 2006, l'association "les Amis de la terre" sollicitait les Comités d'entreprise du Crédit Agricole pour soutenir sa campagne publique Banques françaises : épargnez le climat. En pure perte semble-t-il. Sommes-nous plus obtus que nos patrons sur les questions environnementales ou simplement inattentifs aux sollicitations de la société civile ? Il n'est pas trop tard pour réagir : la campagne démarre et elle sera conduite sur plusieurs années. Sachons prendre le train en marche.

La lettre du 18 janvier

Monsieur le secrétaire du Comité d'entreprise,

Les amis de la terre sont une association de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. Créée en 1970, elle est agréée par le Ministère de l'Ecologie. Elle est membre de la fédération Friends of the Earth International, réseau de 1,5 millions de membres présents dans 72 pays et membre consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies.

A l'occasion de la conférence des Nations Unies à Montréal en décembre 2005, premier sommet intergouvernemental depuis l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, les Amis de la terre ont lancé la campagne publique " Banques françaises : épargnez le climat ".

Le Crédit Agricole fait partie des cibles prioritaires de cette campagne. Le changement climatique constitue un risque indirect croissant sur son activité et sa clientèle professionnelle comme particulière va être de plus en plus affectée. Votre mission au sein du Comité d'entreprise de la Caisse Régionale du Crédit Agricole vous permet de prendre une part active dans les décisions et les orientations du groupe. Votre position au sein de ce groupe mutualiste peut vous permettre de relayer nos demandes :

- *la transparence : dans quels secteurs l'argent déposé par les clients est-il investi et sur la base de quels critères écologiques et sociaux ?*
- *la mesure et la réduction des gaz effet de serre émis par le Crédit Agricole :*
 - *émissions directes : mesure et publication des émissions directes totales du Crédit Agricole, par la méthodologie du bilan carbone brevetée par l'ADEME et opérationnelle depuis 1999, et réduction de ces émissions par un plan d'actions doté de moyens significatifs et de contrôles périodiques.*
 - *émissions indirectes liées au portefeuilles et grands projets d'investissement de Crédit Agricole SA : objectifs chiffrés de réduction des émissions indirectes et demandes aux clients de mesurer, publier et réduire leurs émissions dans les secteurs les plus émetteurs (notamment énergies fossiles).*
- *La création de produits bancaires spécifiques pour financer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (par exemple des prêts bonifiés pour l'isolation des bâtiments et les chauffe-eau solaires, le financement accru des fermes éoliennes, le développement de la filière bois-énergie...).*

La campagne publicitaire du Crédit Agricole de la fin d'année 2005 avait pour thème une relation durable et l'approfondissement des valeurs fondamentales du Crédit Agricole. Pourtant, le plan de développement du Crédit Agricole ne mentionne à aucun moment le financement du développement durable, ce qui est pour le moins surprenant lorsque l'on sait que la notation de votre entreprise est mauvaise sur ce domaine d'activité. D'autre part, le Crédit Agricole, leader sur le financement du logement, se doit de proposer à sa clientèle des prêts attractifs pour le logement écologique, l'isolation, les bâtiments Haute qualité Environnementale qui représentent des marchés d'avenir.

Certaines banques françaises et étrangères se sont déjà mobilisées :

- *la Banque populaire a créé le prêt PREVair pour financer l'habitat écologique et les énergies renouvelables,*
- *le groupe HSBC a atteint un bilan carbone neutre en octobre 2005,*
- *JPMorgan Chase a décidé en avril 2005 d'encourager ses clients à mesurer et publier leurs émissions de gaz à effet de serre et à adopter des plans de réduction,*
- *Bank of America s'est engagée à réduire de 7% les émissions de son portefeuille énergie.*

Le Crédit Agricole doit être un précurseur en se dotant d'une politique ambitieuse de réduction des gaz à effet de serre et de financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelable. Faute de quoi sa politique de développement durable risque d'être rapidement décrédibilisée et une partie de ses clients pourrait s'orienter vers la concurrence.

La campagne publique est composée du document d'information, d'alerte et d'action ci-joint, diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires aux citoyens et aux clients du Crédit Agricole. Ce document est disponible sur simple demande. Nous avons aussi interpellé les responsables de Crédit Agricole SA ainsi que les présidents, directeurs et secrétaires des comités d'entreprise de toutes les caisses régionales.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire. Nous sommes disponibles pour une réunion ou un entretien téléphonique.

Le 13 avril, les élus SUD au Comité de groupe ont remis en mains propres au Président Caron le document d'alerte qui l'interpelle. Le 04 juillet, il sera questionné officiellement sur la transparence des investissements, la réduction des gaz à effet de serre et le financement des énergies renouvelables. Et si, pour commencer, on faisait la même chose dans nos Comités d'entreprise ?

**Contact : Sébastien GODINOT « Campagne Institution financières »
Les amis de la terre 28, rue Jules Ferry 93100 Montreuil**

☎ 01 48 51 18 92